



**Livradois-
Forez**
MAISON DU TOURISME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

MARDI 25 MARS 2019

COMPTE-RENDU

SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont,
le 26 mars 2019

La Présidente de la Maison du tourisme

Corinne MONDIN

PARTICIPANTS

Présents

Membres de droit

Françoise BERNARD : communauté de communes Billom Communauté
Michel BRAVARD : communauté de communes Ambert Livradois-Forez
Josiane COMBRIS : communauté de communes Ambert Livradois Forez
Michel GONIN : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Guy GORBINET : communauté de communes Ambert Livradois Forez
Claude GOUILLON-CHENOT : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Bernard LORTON : Parc naturel régional Livradois-Forez
Corinne MONDIN : Parc naturel régional Livradois-Forez
Simone MONNERIE : communauté de communes Ambert Livradois Forez
Martine MUNOZ : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Patrice ROYET : communauté de communes Billom Communauté

Membres actifs

Nicole BOUCHERAT : Les Marguerites Aux Lotz
Georges CHAMPAIN : Gîte des Erables
Arnaud DE CADIER DE VEAUCE : château des Martinanches
Jean JALLAT : association « Les Champs d'ail de Billom »
Gérard LECOQ : centre de ressources et chambres d'hôtes « Ana'chronique »
Christine MILLER : chambres d'hôtes « Le moulin de la Passerelle »
Sylvain PERAUDEAU : Moulin Richard de Bas
Anthony PLANAT : Association Route des Métiers
Helen SLIK : chambres d'hôtes « La Paresse en Douce »
Gilles VAYSSIÈRE : gîtes et yourte « La Clef des Puys ».

Autres participants

Benoît BARRÈS : Maison du tourisme

Excusés / absents

François ANSEL : Les demeures du Lac
Bernard AUROY : Randonnée en Livradois-Forez, pouvoir remis à Jean JALLAT
Monique FERRIER : communauté de communes Entre Dore et Allier
Bernard GARCIA : communauté de communes Thiers Dore et Montagne
Valérie GOBILLARD : chambres d'hôtes « Le clos Goëlle », pouvoir remis à Jean JALLAT
Josiane HUGUET : communauté de communes Entre Dore et Allier
Alain NÉRON : Gîtes « Domaine du Faux Martel »

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

A – AFFAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pôle Territoire, accueil touristique et relations locales

- I - Évolution de la collection des topo-guides locaux de randonnée
- II - Fermetures exceptionnelles des bureaux d'information touristique
- III - Fiches suggestions 2020
- IV - Journées de rencontres locales

Pôle Marketing

- V - Adhésion à la Marque Auvergne

Pôle Administration

- VI - Règlement intérieur
- VII - Recrutement du personnel saisonnier

B – INFORMATIONS

Pôle Territoire, accueil touristique et relations locales

- VIII - Diffusion de la documentation 2019
- IX - Information de la pétition suite à la fermeture du BIT de Celles-sur-Durolle.

Pôle Marketing

- X - Code de marque Livradois-Forez : état d'avancement
- XI - Magazine de destination : état d'avancement
- XII - Site internet : état d'avancement
- XIII – Jeux concours

Pôle Relations clients et relations commerciales

- XIV - Sessions de formation au développement de l'Open System

C – QUESTIONS DIVERSES

Corinne Mondin accueille les participants. Après un tour de présentation, elle propose aux membres du conseil d'administration d'organiser une réunion d'information/présentation de la Maison du tourisme aux nouveaux représentants du conseil d'administration pour mieux leur faire connaître la stratégie et le fonctionnement de la Maison du tourisme. Des propositions de dates seront transmises prochainement.

A – AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – ÉVOLUTION DE LA COLLECTION DES TOPOGUIDES LOCAUX DE RANDONNÉE « LIVRADOIS-FOREZ »

Élu référent : Bernard AUROY

Le PNR Livradois-Forez, la Maison du tourisme du Livradois-Forez et l'association Randonnée en Livradois-Forez (RELF) essaient de structurer depuis plusieurs années, une offre de randonnée plus locale, à l'échelle de plus petites zones géographiques visant à l'élaboration d'une collection de topo-guides locaux de randonnée. Ces éditions sont réalisées par les différentes communautés de communes du territoire avec l'accompagnement technique de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, du Parc et de RELF. Aujourd'hui, 11 topos guides locaux de randonnées pédestres constituent cette collection.

L'ensemble des topo-guides bénéficiait d'une charte graphique commune créée par le syndicat mixte du Parc il y a plusieurs années dans la logique d'un effet de collection à l'échelle du territoire. Cette charte graphique est fournie sous format numérique, ce qui permet aux éditeurs de récupérer facilement l'ensemble des éléments de cette charte.

La Maison du tourisme assure un accompagnement technique :

- aide technique à la conception du topoguide (inventaire des itinéraires, repérage sur le terrain, rédaction de descriptifs, liaisons avec le concepteur graphique, les élus locaux et le Conseil départemental pour les itinéraires inscrits au PDIPR, balisage et la maintenance avec l'appui de l'association RELF et des collectivités locales) ;
- promotion des topoguides via différents supports ;
- diffusion dans ses bureaux d'information touristique, sur son site internet et dans certains commerces en démarchant des structures dans le Livradois-Forez et dans les villes de proximité.

Il est proposé de faire évoluer cette collection sur 2 aspects :

- l'aspect graphique, en faisant évoluer la charte graphique de la collection en fonction du nouveau code de marque de la destination. Et de faire appel à une agence de communication pour un montant prévisionnel de 2 500 euros HT.
- l'aspect organisationnel. En concertation avec le PNR, il est proposé que la MDT – qui assurait jusqu'à présent l'ensemble de l'accompagnement technique et pratique des collectivités – devienne le « garant » de la collection et conventionne donc directement avec les communautés de communes. La Maison du tourisme continuerait son accompagnement technique. Les communautés de communes concernées, respecteraient la charte graphique de la nouvelle charte graphique intégrant le code de marque avec co-validation du BAT par les 2 parties.

Ce travail pourrait être repris ensuite pour d'autres éventuelles publications.

Le conseil d'administration décide :

- **de faire étudier par la commission randonnée :**

- les principes de présentation des itinéraires de randonnée à intégrer sur la plateforme numérique www.livradois-forez-rando.fr en lien avec la stratégie de ventes des topo-guides locaux de randonnée ;
 - les modalités de collaboration des acteurs locaux dans la conception et relecture des topo-guides.
- de faire évoluer la collection des topos-guides locaux de randonnée en tenant compte du nouveau code de marque Livradois-Forez pour un montant prévisionnel de 2 500 euros HT ;
 - d'autoriser la présidence à signer les conventions de partenariat avec les communautés de communes.

II – FERMETURES EXCEPTIONNELLES DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Élue référente : Josiane COMBRIS

La Maison du tourisme du Livradois-Forez peut être amenée à fermer les bureaux d'information touristique de manière exceptionnelle. Dans tous les cas, une information sera transmise par mail aux communautés de communes concernées, un message sera enregistré sur le répondeur téléphonique du BIT concerné et une affichette sera installée en vitrine faisant renvoi sur un BIT de proximité.

Les fermetures exceptionnelles concernent :

- Pour l'ensemble des bureaux :
 - Les jours de séminaire, d'ateliers, de forums nécessitant la présence de toute l'équipe de la MDT.
 - Les journées de rencontre et de découverte organisées par la MDT et ses partenaires.
- Pour les bureaux d'Olliergues, Courpière, Arlanc, Saint-Anthème, Saint-Germain l'Herm :
 - En basse saison, les bureaux cités ci-dessus seront fermés en cas d'absence de courte durée.

Le conseil d'administration adopte le principe de fermetures exceptionnelles dans les conditions décrites ci-dessus.

III – FICHES SUGGESTIONS 2020

Élue référente : Josiane COMBRIS

La Maison du tourisme a conçu 11 fiches suggestions pour aider les hébergeurs du territoire à personnaliser davantage les suggestions d'activités à faire à proximité de leur structure aux profits de leurs clientèles.

- ▶ Liste de sites et d'activités incontournables à réaliser sur 3 jours (en précisant pour le jour 1 : les activités les plus proches, pour le jour 3 : les activités les plus éloignées).
- ▶ Une rédaction plus « personnelle et expérientielle »
- ▶ Une fiche adaptée à chaque secteur géographique (Thiers, Ambert, montagne thiernoise, Lezoux, Billom, Courpière, Olliergues, Cunlhat, Haut-Livradois, Vallée de l'Ance, Arlanc).
- ▶ Une adaptation au nouveau code de marque.

En 2019, les fiches seront actualisées en termes de contenu et seront traduites en anglais. Elles seront diffusées à l'ensemble des hébergeurs partenaires de la MDT et dans les bureaux d'information touristiques.

Le budget prévisionnel est de 1 000 € HT (impression et traduction).

Le conseil d'administration décide :

- de reconduire l'impression des 11 fiches suggestions 1, 2 et 3 jours actualisées et traduites en anglais et de les diffuser aux hébergeurs partenaires de la MDT pour un montant de 1 000 euros HT ;
- de faire évoluer ses fiches pour permettre qu'elles puissent présenter des offres touristiques de proximité en dehors du territoire statuaire de la MDT (ex : présenter les offres touristiques du versant Loire du Forez au sein de la fiche de suggestion de la vallée de l'Ance) et qu'elles puissent être relues par des prestataires touristiques volontaires ;
- d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.

IV – JOURNÉES DE RENCONTRE LOCALE

Élue référente : Josiane COMBRIS

La Maison du tourisme met en place chaque année des journées d'échanges et de rencontres locales pour l'équipe technique, ouvertes aux prestataires partenaires, pour mieux connaître le territoire et les prestataires.

En 2019, il est proposé d'organiser 3 journées :

- jeudi 23 mai : découverte de la vallée de l'Ance
- mardi 11 juin : découverte de la région d'Arlanc
- à l'automne : une journée sera consacrée pour connaître le Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa globalité : biodiversité, économie, agriculture, etc.

La participation des prestataires est gratuite. Il est simplement nécessaire d'apporter un pique-nique.

Le conseil d'administration décide :

- d'organiser le programme des journées de rencontres locales ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.

V – ADHÉSION A LA MARQUE « AUVERGNE »

Élu référent : Alain NÉRON

Suite aux regroupements des régions, la marque territoriale auvergnate « Auvergne Nouveau Monde » et ses initiatives ont été arrêtées. La Région a mis en place une marque « Auvergne » qui lui succède.

- Le fonctionnement :

La marque regroupe trois niveaux d'adhésion :

- les territoires (Clermont Métropole, le PNR des Volcans, le PNR L-F, etc.)
- les leaders (Michelin, Limagrain, Volvic, le CNCS, etc.)
- les partenaires

L'équipe technique a rencontré Cécile CUBIZOLLE, l'animatrice de la marque Auvergne (le 07/02/19) afin d'avoir une présentation de la marque et des actions collectives prévues. La marque Auvergne est portée par une association.

- Le visuel de la marque :



Il est déclinable (couleur), et il pourrait être s'adapter aux couleurs du code de marque du Livradois-Forez.

- Les actions prévues par la marque :
 - des opérations d'accueils de journalistes avec « l'Auvergne Presse Club »
 - des opérations promotionnelles ponctuelles autour de grands événements locaux (un plan d'action est en cours)

Le coût d'adhésion annuel : catégorie « territoires » est de 200 €.

Le conseil d'administration décide :

- **d'adhérer à la marque Auvergne pour un montant de 200 euros afin de participer aux actions et initiatives collectives de la marque.**
- **d'autoriser la présidente à signer toute convention afférente.**

VI – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Élue référente : Corinne MONDIN

La loi fait obligation aux entreprises ou aux établissements occupant habituellement au moins 20 salariés d'avoir un règlement intérieur.

L'article 16 du projet des statuts de la Maison du tourisme du Livradois-Forez prévoit : « Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts et les modalités de fonctionnement de l'association. Ce règlement s'impose à tous les membres de l'association. »

Ce règlement est composé en deux parties :

- PARTIE A : règlement de la vie associative en complément des statuts
- PARTIE B : règlement qui s'applique aux salariés et en partie aux personnels mis à disposition qui doit être signé par chaque agent.

Sommaire

PARTIE A : RÈGLEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE EN COMPLÉMENT DES STATUTS

- Chapitre I – Assemblées statutaires
- Chapitre II – Commissions de travail et comité technique
- Chapitre III – Relations avec les partenaires
- Chapitre IV – Relations commerciales
- Chapitre V – Gestion administratives et financières

PARTIE B : RÈGLEMENT QUI S'APPLIQUE AUX SALARIÉS ET EN PARTIE AUX PERSONNELS MIS A DISPOSITION

- Chapitre I – Objet et champ d'application
- Chapitre II – Hygiène et sécurité
- Chapitre III – Modalités de travail entre les salariés
- Chapitre IV – Discipline générale
- Chapitre V – Sanction des fautes et droit de la défense des salariés
- Chapitre VI – Dépôt, publicité et entrée en vigueur

Le projet de règlement intérieur avait été présenté lors du dernier CA. Le vote avait reporté. Le document présenté a fait l'objet de quelques modifications notifiées en gris.

Le conseil d'administration :

- **adopte le règlement intérieur joint pour une mise en application au 1^{er} avril 2019.**

VII – RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER

Élue référente : Corinne MONDIN

La Maison du tourisme s'est engagée par convention avec les communautés de communes à assurer le bon fonctionnement des bureaux d'information touristique, notamment en haute saison.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de renforcer l'effectif sur certains sites.

Il est proposé de recruter 10 saisonniers selon la répartition suivante :

- Secteur Thiers Dore et Montagne : trois personnes du 1er juillet au 31 août 2019 pour un volume hebdomadaire de 105 heures
- Secteur Ambert Livradois-Forez : cinq personnes du 1er juillet au 31 août 2019 pour un volume hebdomadaire de 142 heures.
- Secteur Billom – Lezoux : une personne pendant deux semaines en août 2019, à 30 heures par semaine, pour l'accueil à Lezoux.
- En complément : un chargé de la randonnée pour une période de 3 mois pour venir compléter de façon temporaire l'équipe afin d'assurer la mission d'entretien et balisage des circuits de randonnée.

Ces temps de travail intègrent les congés, majorations et jours fériés.

Le conseil d'administration décide

- **d'assurer l'ensemble des recrutements ci-dessus pour un montant prévisionnel de 36 000 euros inscrits au budget prévisionnel 2019 (intégré à la ligne « salaires et charges de personnel ») ;**
- **d'autoriser la présidente à signer l'ensemble des contrats de travail et conventions afférents.**

B – INFORMATIONS

VIII – DIFFUSION DE LA DOCUMENTATION TOURISTIQUE 2019

Élue référente : Josiane COMBRIS

La Maison du tourisme du Livradois-Forez diffuse sa documentation et celle de ses partenaires de plusieurs manières :

- *Lors des bourses d'échanges départementales :*

La Maison du tourisme participe aux bourses d'échanges de documentations touristiques organisées par 4 départements :

- le 4 avril dans le Puy-de-Dôme,
- le 9 avril en Haute-Loire,
- le 11 avril dans la Loire,
- et le 18 avril dans l'Allier.

La Maison du tourisme diffuse le magazine de destination, la carte tourisme et patrimoine, la carte de la Route des métiers, le dépliant de Casa d'Art et les documents des prestataires d'activités qui ont coché le service lors de la souscription au pack partenaire.

- *Dans les bureaux d'information touristique :*

Les documentations éditées par la Maison du tourisme, les réseaux partenaires et les prestataires d'activités partenaires de la MDT sont présentées dans l'ensemble des BIT de la MDT. Les prestataires hébergement et restaurant sont visibles dans les bureaux de leur communauté de communes d'appartenance.

- *À l'ensemble des prestataires touristiques du Livradois-Forez :*

L'ensemble des prestataires reçoit fin mars un bon de commande par mail des documentations éditées par la MDT et ses réseaux partenaires. Des tournées de livraison sont organisées en mai pour acheminer les commandes des prestataires dans les bureaux de proximité.

- *Nouveauté 2019 : commerces de proximité*

La MDT diffusera le magazine de destination dans les commerces de proximité du territoire.

IX – INFORMATION SUR LA PÉTITION SUITE A LA FERMETURE DU BIT DE CELLES-SUR-DUROLLE

Élu référente : Corinne MONDIN

Suite notamment à la fermeture du bureau de Celles-sur-Durolle (et en prévision de la fermeture de l'espace culturel à partir de septembre 2019), des acteurs locaux de la Montagne thiernoise ont signé une pétition pour faire part de leur mécontentement. Corinne Mondin a eu l'occasion, après l'assemblée générale de la Route des métiers, d'en discuter avec Alain Benoît à la Guilhaume, organisateur de cette pétition.

X – CODE DE MARQUE « LIVRADOIS-FOREZ »

Élu référent : Alain NERON / Dossier présenté en son absence par Corinne MONDIN

Le dépôt simple du code de marque a été effectué le 14/03/2018 sur le site internet de l'INPI, la demande est en cours d'instruction (délai de 6 semaines).

Ce dépôt est constitué du logo en « noir et blanc » comprenant l'icotype et la mention « Livradois-Forez » sans « Parc régional en Auvergne », pour les trois classes suivantes : « 35 », « 39 » et « 41 ».

Un dépôt complémentaire pourrait être fait ultérieurement au titre de la classe « 43 » (restauration/alimentation/hébergement temporaire), en fonction des évolutions des offres et services de la MDT.

Les demandes d'utilisation des partenaires de la MDT

À ce jour, 21 conventions d'utilisation ont été signées avec des prestataires touristiques.

Le guide d'utilisation est en cours de validation, ainsi que la « boîte à outils » graphique. Ces éléments seront remis prochainement aux partenaires.

Le déploiement interne

Plusieurs utilisations du code de marque ont été créées à des fins promotionnelles (site internet, magazine de destination, etc.)

XI – MAGAZINE DE DESTINATION : ÉTAT D'AVANCEMENT

Élu référent : Alain NERON / Dossier présenté en son absence par Corinne MONDIN

Le magazine de destination sortira début avril. Il sera diffusé lors de la bourse aux documents du 4 avril. Ci-dessous la page de couverture.

#1

LE MAGAZINE VACANCES ET LOISIRS

 Livradois-
Forez

Livradois- Forez

Vacances en liberté

THIERS, la coutellerie
Dans les petits papiers d'AMBERT
Vacances gourmandes à BILLOM
L'art de la terre à LEZOUX
LA CHAISE-DIEU musicale

BLADES DE THIERS
ON THE PAPER TRAIL IN AMBERT
GOURMET HOLIDAY IN BILLOM
THE ART OF CLAY IN LEZOUX
MUSICAL LA CHAISE-DIEU



www.vacances-livradois-forez.com

ALVERGNE

XII – SITE INTERNET : ÉTAT D'AVANCEMENT

Élu référent : Alain NERON/ Dossier présenté en son absence par Corinne MONDIN

Le site internet est en cours d'évolution. Sa mise en ligne est prévue pour la fin avril.
Ci-dessous les maquettes de la page d'accueil. Les photographies ne sont pas encore définitives.



— Profitez de nos expériences



Toutes les expériences



XIII – JEUX CONCOURS

Élu référent : Alain NERON / Dossier présenté en son absence par Corinne MONDIN

La Maison du tourisme organise plusieurs jeux concours pour développer son fichier de prospects.

Jeu-concours Festival COUTELLIA 2020

Dans le cadre de son partenariat avec les organisateurs du festival, la MDT a mis en place un jeu-concours ouvert aux festivaliers et aux voyageurs en visite à Thiers. Les cadeaux à gagner sont, un couteau le Thiers ® d'une valeur de 100 €, et 10 invitations pour l'édition 2020 du festival COUTELLIA.

Jeu-concours séjour "expérience nature"

La Maison du tourisme organise un jeu concours pour récolter des adresses de mail de clients potentiels. Ce jeu est diffusé sur le magazine, dans les BIT, lors des salons, sur le site internet. Le lot est un séjour d'une semaine au village-vacances AZUREVA (valeur 906 €, proposée à la MDT à 306 €).

Le salon du Randonneur à Lyon et le jeu-concours proposé (22,23 et 24 mars)

La Maison du tourisme a participé au salon du randonneur de Lyon (22, 23 et 24 mars), sous la bannière "Auvergne-Rhône-Alpes tourisme". À cette occasion, un séjour a été créé par le service "commercial & relation-client", qui a été proposé en jeu-concours. Il s'agit d'un séjour "rando detox au cœur de la Toscane d'Auvergne" pour 2 personnes d'une valeur de 152 € (achat de prestation de service par la MDT) avec hébergement en chambres d'hôtes.

XIV – DÉVELOPPEMENT DE L'OPEN SYSTEM – OPEN PRO

Élu référent : Gilles VAYSSIERE

Dans le cadre du pack partenaire, la Maison du tourisme propose aux acteurs touristiques « hébergeurs » un accompagnement à l'outil de réservation en ligne Open Pro.

Actions mises en place pour 2019

1- Des sessions de formation collectives

Ces formations ont été proposées aux 47 prestataires qui ont demandé la mise en place de l'outil de réservation en ligne « Open Pro » via l'adhésion au pack partenaire 2019. Sur les 47 prestataires, 17 ont répondu favorablement soit plus de 36 % d'avis favorable à la formation. Les autres prestataires seront relancés rapidement.

8 prestataires, déjà équipés de l'outil, ont souhaité suivre la formation en raison du changement de version de l'Open Pro.

Ci-dessous l'état des inscriptions à ce jour :

Jours de formation	*Nb de participants	Structures
26/02/2019	1	Gîte du grillon / Courpière / M. Coletto
27/02/2019	2	Gîte de l'Anthélie / Saint-Romain / M. et Mme Artaud
27/02/2019	1	Le panoramique des Puys / Vollore-Ville / Mme Helstroffer
4/03/2019	1	Camping Sauvessanges / Sauvessanges / Mme Ardevol
4/03/2019	2	Auberge de la Belette / Le Monestier / M. Fornes
4/03/2019	2	Le petit chalet / M. Jacquemet / St Anthème
4/03/2019	1	Le domaine des plaines / Bertignat / M. Gondol /
4/03/2019	1	Le moulin de la passerelle / Mme Miller / Grandrif
5/03/2019	1	Gîte de Sauviat / Sauviat / Mme Pradel
5/03/2019	1	Les marguerites aux Lotz / Mme Boucherat / Orléat
5/03/2019	1	Le moulin de la Fortie / Viscomtat / Mme Chastenet
5/03/2019	1	Les cabanes du Marodier / Vollore-Ville / Mme Dubost
7/03/2019	1	Aux genêts Joséphine / Fournols / M. Debruyne
7/09/2019	1	La Pierre du grain / Ravel / Mme Ramillien
7/02/2019	1	Le gîte des pénitents / St Anthème / M. Nigon
12/03/2019	2	Gîte des jonquilles / Gîte des bleuets / St Anthème / M. Fougerousse
12/03/2019	2	Chez Michèle et Yvan / St Anthème / M. Col
12/03/2019	2	Le coteau d'Olliergues / Olliergues / M. Wydymus
12/03/2019	1	SCI le chastel / Saint-Bonnet-Le-Chastel / Mme Barras
13/03/2019	2	Gîte de Lassias / St-Julie-de-Coppel / M. Belverge
13/03/2019	1	Gîte de Chossière / Vollore-Ville / Mme Gouttefangeas
13/03/2019	2	Gîte de Buriane / St-Anthème / Mme Batisson
13/03/2019	2	Gîte de la bâtisse / St Anthème / M. Rey
13/03/2019	1	Gîte du pin / St-Victor-Montvianeix / Mme Chometon
19/03/2019	1	Gîte de la Freiressa / St-Jean-des-Ollières / Mme Vigier
19/03/2019	1	Le jardin des pierres brunes / St Jean-des-Ollières / Mme Pain
Total	35 personnes	26 hébergements

*Accompagnateurs compris.

Objectifs de ces formations :

Pour les prestataires :

- Former aux deux versions de l'Open Pro
- Rencontrer, échanger sur des problématiques communes.

Pour la Maison du tourisme :

- Gagner un temps en proposant des formations collectives et non plus individuelles à domicile (sauf cas exceptionnel).

Bilan des premières formations :

Bons retours des prestataires avec des besoins qui émergent :

- Approfondir l'utilisation du logiciel notamment dans la gestion des tarifs
- Créer un site internet (de base),
- Comprendre et se diriger sur les réseaux sociaux... (création d'une page pro sur Facebook),

- Améliorer l'information entre les prestataires touristiques (à l'étude, mise en place d'un club des utilisateurs).

2- Open apéro/ou 2^{ème} vague de formation, niveau +

C'est une action qui s'adresse principalement aux « utilisateurs confirmés de l'Open Pro, partenaires MDT ». Il est prévu :

- 1 réunion d'information par secteur (Thiers/Courpière, Billom, Lezoux, Ambert/vallée de l'Ance) soit 4 réunions au total.
- Objectif de ces rencontres : présenter les nouveautés (Open Coup de Cœur, open promo et autres...

3- Création de supports professionnels

La MDT prévoit de créer un club utilisateurs de l'Open pro pour fédérer, échanger et faire remonter les expériences de chacun et les problèmes rencontrés.
Réunion 1 à 2 fois par an.

C – QUESTIONS DIVERSES

Partenariat avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Il est rappelé la nécessité de bien faire évoluer le partenariat valorisant le secteur de la Chaise-Dieu (qui est notamment bien mis en évidence dans le nouveau magazine de destination).

Pots d'accueil dans les hébergements touristiques. Il est rappelé que la MDT a proposé à tous les hébergements touristiques de plus de 100 lits de participer à leurs pots d'accueil (quand ils en organisent un) pour présenter aux visiteurs le territoire et les services de la MDT. 17 structures du Livradois-Forez ont fait savoir qu'elles étaient intéressées au moment de l'inscription au pack partenaire. L'équipe technique de la MDT est en train d'étudier les modalités techniques de ces pots avec les structures concernées. La finalisation de la programmation est prévue pour la fin du mois d'avril.

Stratégie touristique du Pays d'Issoire. Corinne Mondin et Patrice Royet ont participé à la présentation de la stratégie touristique du Pays d'Issoire. Elle est intéressante.

Date des journées de rencontres organisées par la MDT. Il est proposé que la MDT trouve une solution pour mieux connaître les disponibilités des prestataires afin qu'ils puissent participer aux différentes journées qui sont organisées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DU TOURISME

25 mars 2019

RÉSOLUTIONS

Nombre de participants à la réunion : 22

Nombre de votants présents : 21

Le quorum d'1/3 est atteint : 23 présents ou représentés (sur les 30 membres du conseil d'administration).

- **AFFAIRE I – Évolution de la collection des topo-guides locaux de randonnée**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE II – Fermetures exceptionnelles des bureaux d'information touristique**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE III – Fiches suggestions 2020**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE IV – Adhésion à la Marque Auvergne**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE V – Règlement intérieur**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

- **AFFAIRE VI – Recrutement du personnel saisonnier**

Pour	23
Contre	0
Abstention	0